

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 13 mai 2024 à 19h30 au sous-sol de l'église St-Antoine-Daniel, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose et Luce Bouley et le conseiller Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Hélène St-Cyr et des conseillers Sylvain Jacques et Michel Rhéaume.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue:

2 Adoption de l'ordre du jour:

3 Comptes rendus des élus:

4 Correspondances:

- 4.1 Réception d'aides financières dans le cadre du Fonds d'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches;
- 4.2 Réception d'aides financières pour la fête Nationale;
- 4.3 Réception d'une aide financière pour des bornes de recharge du Circuit électrique;

5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:

- 5.1 Adoption du procès-verbal du mois d'avril 2024;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois d'avril 2024;
- 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 avril 2024;
- 5.4 Entente concernant l'utilisation des locaux du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher et la cour et le stationnement de l'école aux Quatre-Vents : autorisation de signature;
- 5.5 Adoption du règlement numéro 300-24 concernant la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux;
- 5.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 301-24 amendant le règlement numéro 251-19 décrétant les tarifs lors de certaines interventions du service d'incendie de la Municipalité d'Adstock;
- 5.7 Dépôt du rapport du vérificateur externe et des états financiers vérifiés au 31 décembre 2023;
- 5.8 Servitude pour la place publique de Saint-Méthode: octroi de mandats de service professionnels et autorisation de signature;
- 5.9 Ressources humaines;
 - 5.9.1 Constatation d'une démission;
 - 5.9.2 Affectation temporaire pour le poste de technicien en comptabilité;
- 5.10 Renouvellement de l'assurance collective au 1er juin 2024;
- 5.11 Invitation au tournoi de golf de la Fondation du Cégep de Thetford;
- 5.12 Inscription aux assises de l'UMQ du mois de mai 2024;
- 5.13 Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau (FQDLC): adhésion et délégation;

6 Aménagement, urbanisme et environnement:

- 6.1 Approbation de plans en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

- 6.2 Installation de bornes de recharge dans le cadre du Programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique : autorisation de dépense;
 - 6.3 Versement d'une contribution pour la tenue des portes ouvertes du Domaine Escapad;
 - 6.4 Panneaux de sensibilisation concernant les déchets déposés dans les fossés ou dans les parcs : autorisation de dépense;
- 7 Développement socio-économique:**
- 7.1 Achat d'une partie du lot 5 135 211 du cadastre du Québec dans le cadre du développement du Pôle agroalimentaire de Sacré-Coeur-de-Marie : avance de fonds;
- 8 Travaux publics et voirie:**
- 8.1 Système de géolocalisation de la flotte de véhicules du Service des travaux publics : autorisation de dépense;
 - 8.2 Entretien et réparation du matériel roulant : autorisation de dépense;
 - 8.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau local, compensation de base aux municipalités : adoption du rapport;
- 9 Sécurité publique:**
- 10 Loisirs, culture et vie communautaire:**
- 10.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales : demande de prolongation;
 - 10.2 Activités dans le cadre de la fête Nationale du Québec: demande d'autorisation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (M-30) et autorisation de signature de l'entente avec Patrimoine Canada;
 - 10.3 Tournoi de balle donnée de la ligue de balle-molle Haute-Beauce : autorisation de fermeture de rue;
 - 10.4 Versement d'une aide financière au Club Chasse et Pêche St-Méthode – St-Daniel inc.;
- 11 Affaires diverses:**
- 11.1 Organisation de tournois de balle donnée : autorisation de fermeture de rue et demande au ministère des Transports du Québec;
 - 11.2 Entente de renonciation à une demande de municipalisation : autorisation de signatures;
- 12 Période de questions:**
- 13 Informations et activités à venir:**
- 13.1 Bureau municipal fermé pour la fête des Patriotes et début de l'horaire d'été le 13 mai 2024;
 - 13.2 Festival des campeurs, dans le secteur Saint-Daniel, du 16 au 19 mai 2024;
 - 13.3 Portes ouvertes au Domaine Escapad les 17,18 et 25 mai 2024;
 - 13.4 Ouverture du dépôt de branches les 17-18-19 et 24-25-26 mai 2024;
 - 13.5 Distribution d'arbres aux citoyens, au Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher, le 25 mai 2024 entre 10h et midi ;
 - 13.6 Festivités et brunch entourant le 50e de la FADOQ St-Méthode le 26 mai 2024;
 - 13.7 Inauguration de la caserne 53 d'East Broughton le 26 mai 2024;
 - 13.8 Forum économique le 29 mai 2024 à la salle de l'Édifce Bernardin-Hamann à 18h30;
 - 13.9 Défi 4 vents le 1er juin 2024;
- 14 Levée ou ajournement de la séance.**

24-05-115 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

CORRESPONDANCES

RÉCEPTION D'AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU FONDS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA MRC DES APPALACHES

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu deux aides financières de 5 000 \$ pour les projets de contrôle du myriophylle à épis (MAE) au lac du Huit à Adstock et du plan directeur de l'eau du lac du Huit dans le cadre du Fonds d'amélioration de la qualité de l'eau de la MRC des Appalaches.

RÉCEPTION D'AIDES FINANCIÈRES POUR LA FÊTE NATIONALE

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu deux aides financières pour la fête Nationale soit un 2 395 \$ dans le cadre du programme Canada en fête ainsi qu'une aide financière de 3 700 \$ du programme d'assistance financière aux célébrations locales.

RÉCEPTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR DES BORNES DE RECHARGE DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une aide financière pour l'installation de borne de recharge du Circuit électrique pour la somme de 92 000\$.

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AVRIL 2024

Le point est reporté à une séance ultérieure.

24-05-116 **AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS D'AVRIL 2024**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 707 960.98 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 AVRIL 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 avril 2024 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et greffière-trésorière pour obtenir les explications.

24-05-117

ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX DU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER ET LA COUR ET LE STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité, le Centre de services scolaire et l'École reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre eux en vue de mettre à la disposition de l'école aux Quatre-Vents les équipements de la Municipalité, soit un gymnase, un aréna et la salle Desjardins et la salle mezzanine et aux résidents de la Municipalité, la cour de l'école, les installations qui s'y trouvent et le stationnement de l'école;

ATTENDU que la Municipalité et le Centre de services scolaire reconnaissent la nécessité d'établir une collaboration étroite pour tout ce qui concerne les secteurs culturels, sportifs et de loisirs, lesquels favorisent l'éducation aux loisirs;

ATTENDU que la Municipalité et le Centre de services scolaire possèdent des équipements qui doivent servir à l'ensemble de la communauté dans une perspective d'utilisation optimale;

ATTENDU que pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de définir les engagements des trois parties en ce qui concerne l'utilisation des immeubles, des locaux, des équipements précités ainsi que les priorités à établir dans l'utilisation de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock l'entente datée du mois de mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-118

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-24 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

ATTENDU le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Municipalité en six districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25%, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2024;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 300-24 concernant la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 251-19 DÉCRÉTANT LES TARIFS LORS DE CERTAINES INTERVENTIONS DU SERVICE D'INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

Un avis de motion est donné par Marie-Claude Létourneau-Larose qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 301-24 amendant le règlement numéro 251-19 décrétant les tarifs lors de certaines interventions du service d'incendie de la Municipalité d'Adstock.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de modifier la définition de propriétaire et le tarif pour le véhicule de service.

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

En vertu de l'article 176.2 du Code municipal du Québec, madame Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2023.

Le rapport financier au 31 décembre 2023, préparé par M. Michaël Bellemare de la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc., indique un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 502 745 \$. Ce qui porte le surplus libre après ajustement des réserves à 257 762 \$.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que: *à l'exception des incidences du problème décrit dans la section, Fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice*

terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Tous les membres du conseil ont préalablement reçu et pris connaissance des documents s'y rapportant lors de la rencontre spécialement organisée à cet effet avec la représentante de la susdite firme de vérificateurs.

24-05-119 **SERVITUDE POUR LA PLACE PUBLIQUE DE SAINT-MÉTHODE: OCTROI DE MANDATS DE SERVICE PROFESSIONNELS ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU la demande du notaire pour compléter la transaction du présent dossier à l'effet d'adopter une résolution afin d'obtenir une servitude de passage pour permettre l'utilisation, l'entretien et l'animation de la place publique de Saint-Méthode sur le lot 6 538 618 du cadastre du Québec (anciennement 5 449 411);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de confier à Me Christine Talbot, notaire, le mandat de produire ladite servitude en faveur de la Municipalité et d'acquitter les frais de publication de l'acte;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RESSOURCES HUMAINES

24-05-120 **CONSTATATION D'UNE DÉMISSION**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que monsieur Jonathan Fillion, technicien en comptabilité, a remis officiellement sa démission.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'accepter, en date du 18 avril 2024, la démission de monsieur Jonathan Fillion à titre de technicien en comptabilité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-121 **AFFECTATION TEMPORAIRE POUR LE POSTE DE TECHNICIEN EN COMPTABILITÉ**

ATTENDU la vacance au poste de technicien en comptabilité;

ATTENDU l'intérêt de madame Isabelle Nadeau, actuellement secrétaire administrative à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'affecter temporairement pour une période indéterminée madame Isabelle Nadeau au poste de technicienne en comptabilité, et ce, rétroactivement à la suite du départ de monsieur Jonathan Fillion, soit en date du 22 avril 2024, et lui accorder les dispositions salariales prévues à la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-122 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE AU 1ER JUIN 2024

ATTENDU l'appel d'offres lancé par le représentant du régime d'assurance collective responsable de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU les offres reçues;

ATTENDU la recommandation du conseiller en régime d'assurances collectives.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de confier, pour la période s'échelonnant du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025, le contrat d'assurance collective pour les employés de la Municipalité à la compagnie Desjardins selon la proposition retenue et de mandater la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, les documents nécessaires pour le renouvellement de l'assurance collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-123 INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CÉGEP DE THETFORD

ATTENDU l'invitation reçue pour le tournoi de golf de la Fondation du Cégep de Thetford qui aura lieu le 13 septembre 2024 et se tiendra au terrain de golf du mont Adstock;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la commandite d'une oriflamme au Tournoi de golf de la fondation du Cégep de Thetford au montant de 125 \$;
- d'autoriser la participation de deux membres du conseil à titre de représentant municipal au montant de 300 \$, taxes en sus;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-124 INSCRIPTION AUX ASSISES DE L'UMQ DU MOIS DE MAI 2024

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Il est résolu d'autoriser l'inscription de monsieur le Maire aux assises de l'UMQ du mois de mai 2024 au montant de 845 \$, taxes en sus. Les frais afférents à ce colloque seront entièrement également défrayés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-125

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES LACS ET COURS D'EAU (FQDLC):
ADHÉSION ET DÉLÉGATION**

ATTENDU que la Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau (FQDLC) a pour objectif de représenter et donner une voix aux associations, aux municipalités et organismes dans tout ce qui a trait à la santé, à la protection et à la défense des lacs et des cours d'eau du Québec;

ATTENDU que l'orientation stratégique de la Fédération pour les prochaines années est de faire la promotion d'actions nationales de prévention, de lutte aux espèces aquatiques envahissantes et d'appui aux acteurs terrains en priorisant d'entrée de jeu le myriophylle à épis;

ATTENDU les préoccupations des associations riveraines face à la préservation des plans d'eau et des actions environnementales de la Municipalité d'Adstock prises à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- de renouveler notre adhésion à la Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau au montant de 250 \$;
- de financer la dépense à même le poste budgétaire intitulé « Subvention aux associations - 02 70100 970 »;
- de renouveler la délégation de madame Luce Bouley à siéger sur le conseil d'administration de la Fédération.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

24-05-126

**APPROBATION DE PLANS EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

ATTENDU que les demandes déposées au conseil sont assujetties au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que les projets répondent aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver les plans tel que déposés et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires relativement aux projets visés par les propriétés suivantes :

- 22, chemin du Coteau (lot 6 491 689 du cadastre du Québec);
- 19, chemin du Ruisseau (lot 6 498 392 du cadastre du Québec).

Les permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- le requérant doit s'assurer de respecter la norme maximale de 40 % de superficie de déboisement de son terrain et de s'engager à reboiser si l'état du terrain ne respecte pas cette norme, le tout selon les dispositions de la réglementation en vigueur;
- le requérant et l'exécutant des travaux ont l'obligation de protéger les arbres existants aux pourtours de la zone de travaux;

- pendant les travaux, les matériaux d'excavation ne doivent pas être déposés à moins de 1.5 m de tout arbre afin de ne pas enterrer la base d'un tronc;
- les travaux devront éviter le plus possible le rehaussement et le remblai des terrains, particulièrement au pourtour des arbres existants;
- les travaux devront limiter au minimum les surfaces mises à nu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-127

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DES 4500 BORNES DE RECHARGE DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une aide financière pour l'installation de bornes de recharge dans le cadre du Programme de subvention des 4500 bornes de recharge du Circuit électrique;

ATTENDU que la Municipalité installera les bornes aux endroits suivants:

- Bureau municipal;
- Centre intergénérationnel;
- Chalet des loisirs de Sainte-Anne-du-Lac;
- Complexe sportif Joseph et Mariette Faucher;
- Centre communautaire de Saint-Daniel (ancienne église Saint-Antoine-Daniel);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser l'achat de 20 bornes de recharge de type Smartwo au montant de 92 532 \$, taxes en sus dans le cadre du Programme de subvention de 4500 bornes pour les municipalités et les communautés autochtones.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-128

VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION POUR LA TENUE DES PORTES OUVERTES DU DOMAINE ESCAPAD

Le promoteur du Domaine Escapad s'adresse au conseil municipal afin que la Municipalité contribue aux journées portes ouvertes qui se tiendront les 17-18-24 et 25 mai prochain.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de verser un montant de 1000\$ au Domaine Escapad pour la tenue des journées portes ouvertes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-129

PANNEAUX DE SENSIBILISATION CONCERNANT LES DÉCHETS DÉPOSÉS DANS LES FOSSÉS OU DANS LES PARCS : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU de supporter les initiatives citoyennes à l'effet de maintenir propres les endroits publics;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre en place une campagne de sensibilisation afin de conserver nos chemins et leurs abords, nos sentiers et nos parcs dans un état convenable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser une dépense pour la confection de panneaux de sensibilisation concernant les déchets déposés dans les fossés et dans les parcs du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

24-05-130

ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 5 135 211 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU PÔLE AGROALIMENTAIRE DE SACRÉ-COEUR-DE-MARIE : AVANCE DE FONDS

ATTENDU l'entente de cession d'une partie du lot 5 135 211 du cadastre du Québec avec le propriétaire dudit lot;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une autorisation de la CPTAQ pour une portion de terrain visé par l'entente de cession;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de procéder à une avance de fonds correspondant au montant prévu à l'entente pour l'acquisition dudit terrain en attendant la transaction chez le notaire et d'autoriser la directrice générale et le maire à signer les documents nécessaires pour le cheminement du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

24-05-131

SYSTÈME DE GÉOLOCALISATION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Municipalité souhaite munir ces véhicules d'un système de géolocalisation afin de bénéficier des nombreux avantages que procurent maintenant ces types d'appareils;

ATTENDU que ces systèmes vont aider la municipalité dans la gestion des réclamations d'assurance, dans la gestion de l'entretien des équipements ainsi que dans l'optimisation des itinéraires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de faire l'acquisition de gps, Gotable de la compagnie Atrix au coût d'acquisition de 205 \$ pour l'achat de chacun des appareils ainsi qu'un montant de 16 \$ par mois pour les modems et cela avec une entente de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-132 **ENTRETIEN ET RÉPARATION DU MATÉRIEL ROULANT : AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU la nécessité de bien entretenir et réparer les équipements roulants afin d'assurer leur durée de vie utile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- l'autorisation de repeindre une boîte d'été d'un camion à benne pour un montant de 5 400 \$ taxes en sus;
- l'autorisation de repeindre une boîte d'hiver d'un camion à benne pour un montant de 6 800 \$ taxes en sus;
- que ce montant sera pris à même le budget courant et en l'absence de celui-ci à même la vente d'équipement roulant 2024 ou dans la réserve de matériel roulant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-133 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL, COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS : ADOPTION DU RAPPORT**

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 423 011 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-05-134

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES :
DEMANDE DE PROLONGATION**

ATTENDU que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à:

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a présenté en 2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire prolonger sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- de demander au Ministère une prolongation de sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales jusqu'au 31 décembre 2024, soit pour une période de 9 mois, en raison des changements organisationnels au sein de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à signer au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-135

**ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC: DEMANDE
D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L'HABITATION (M-30) ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC
PATRIMOINE CANADA**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a présenté une demande d'aide financière du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête, pour la tenue des festivités de la Saint-Jean-Baptiste et la fête du Canada;

ATTENDU que le 26 mars 2024, Patrimoine Canadien a confirmé à la Municipalité d'Adstock le versement d'une subvention de 2 395 \$;

ATTENDU que pour bénéficier de cette aide financière, la Municipalité souhaite signer un accord de subvention avec le gouvernement fédéral;

ATTENDU que les municipalités du Québec peuvent contracter et signer des ententes avec des tiers ou avec d'autres gouvernements du Canada;

ATTENDU que la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE) crée des obligations pour les municipalités du Québec lorsqu'elles veulent signer ce type d'entente;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.11 de la LMCE, un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, conclure une entente avec un autre organisme du Canada, l'un des ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

ATTENDU que pour conclure une telle entente, un organisme municipal doit obtenir l'autorisation du gouvernement par l'entremise d'un décret d'autorisation si l'entente ne cadre pas dans les décrets d'exclusion existants;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

ATTENDU que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou restreindre l'exercice des pouvoirs du conseil municipal relatif à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et les référendums municipaux et la participation publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock transmette une demande au MAMH afin d'obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation de conclure une entente avec le Patrimoine Canadien pour le financement des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec;
- que le conseil municipal autorise la directrice générale sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Adstock l'accord de subvention à intervenir avec le ministre du Patrimoine canadien concernant le versement de la subvention de 2 395 \$ dans le cadre du programme Le Canada en fête pour la tenue de festivités de la Saint-Jean-Baptiste et de la fête du Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-136

TOURNOI DE BALLE DONNÉE DE LA LIGUE DE BALLE-MOLLE HAUTE-BEAUCE :
AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE

ATTENDU que le Service des loisirs souhaite un tournoi intermunicipal de balle donnée pour enfants qui se tiendra dans le courant du mois d'août 2024;

ATTENDU que pour accueillir le tournoi, les organisateurs souhaitent la fermeture ou une circulation en alternance de la portion de la rue Principale Ouest en face du terrain de baseball;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la fermeture complète et/ou en alternance du tronçon de la rue Principale Ouest, entre les rues Sheink et Fortin Nord, durant la tenue du tournoi intermunicipal de balle donnée pour enfants;
- d'autoriser un chemin de contournement sur le réseau routier municipal;
- d'autoriser la Directrice des loisirs et de la culture ou la directrice générale, à présenter une demande de permis d'événements spéciaux auprès du ministère du Transport du Québec relativement à la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-137 **VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB CHASSE ET PÊCHE ST-MÉTHODE – ST-DANIEL INC.**

Le Club Chasse et Pêche St-Méthode – St-Daniel inc. s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une aide financière pour la tenue de la fête de la pêche et de l'exposition de voitures anciennes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de verser une aide financière de 300 \$ au Club Chasse et Pêche St-Méthode – St-Daniel inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

24-05-138 **ORGANISATION DE TOURNOIS DE BALLE DONNÉE : AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU la tenue d'un tournoi de balle donnée dans le courant de la période estivale;

ATTENDU que les organisateurs souhaitent la fermeture ou une circulation en alternance de la portion de la rue Principale Ouest en face du terrain de baseball;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser la fermeture en alternance du tronçon de la rue Principale Ouest, entre les rues Sheink et Fortin Nord, durant la tenue du tournoi de balle donnée qui aura lieu les 7 et 8 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-05-139 **ENTENTE DE RENONCIATION À UNE DEMANDE DE MUNICIPALISATION : AUTORISATION DE SIGNATURES**

ATTENDU la volonté de l'Association communautaire des chemins de la presqu'île du lac du Huit de retirer la requête de municipalisation des chemins de la presqu'île qui a été déposée le 11 décembre dernier;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer une entente afin de réaliser certains travaux d'amélioration en marge des travaux de la rue des Écureuils et des Alouettes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'entente de renonciation à une demande de municipalisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

24-05-140

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de lever la séance à 20h38.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin